



LYCEE FRANÇAIS DE DJIBOUTI
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 17 janvier 2018

Djibouti, le 19 mars 2018

Ordre du jour:

- Proposition de faire modifier l'article 23.5 de nos statuts (suppression des 2%) comme suit :
 - **Au lieu de** : Les droits d'inscription et de frais d'écolage sont fixés par le Comité de Gestion et approuvés par l'assemblée générale, ces derniers sont augmentés annuellement d'au moins 2%, en raison de l'augmentation annuelle des diverses charges de l'établissement.
 - **lire** : Les droits d'inscription et de frais d'écolage sont fixés par le Comité de Gestion et approuvés par l'assemblée générale.

-
- Après accord (à l'unanimité des membres présents), il a été décidé un vote à main levée :
LA MODIFICATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Pour l'Association des Parents d'Élèves du Lycée Français de Djibouti

**Le président
Alain Husson**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form the name 'Alain Husson'.